

J'ai entendu parler de la méthode Renard. De quoi s'agit-il?

Mise à jour : Wednesday 15 March 2023

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

La méthode Renard est une méthode pour calculer le montant de la contribution alimentaire qui a été élaborée par un sociologue et qui est parfois utilisée par les juges.

Cette méthode permet de rendre plus objectif le calcul des contributions alimentaires. Mais les juges ne sont pas obligés de suivre cette méthode. En effet, elle n'est pas imposée par la loi. Chaque juge reste libre de l'utiliser ou non.

La méthode Renard propose de fixer le calcul de la contribution alimentaire, à partir d'un programme informatique, en 2 temps :

- **évaluer le coût de l'enfant**, et ensuite ;
- **répartir le financement de ce coût entre les parents.**

Le coût de l'enfant est calculé en fonction de son âge, du nombre d'enfants composant cette famille, de l'évolution du niveau de vie de la famille et des revenus des parents.

La répartition entre les parents dépend de la proportion des revenus de chaque parent. En effet, chaque parent contribue selon ses facultés financières (revenus, avantages en nature, etc.).

La répartition des frais peut également dépendre des périodes d'hébergement en cas de séparation.

Le calcul proposé par la méthode Renard a en tout cas l'intérêt de permettre aux parents d'avoir un montant de base pour leurs discussions.

Certains logiciels (payants la plupart du temps) vous proposent de calculer le montant de la contribution alimentaire en utilisant la méthode Renard. Pour ce calcul, vous devez fournir différentes données. Cela peut être intéressant à titre informatif, pour négocier entre vous ou dans le cadre d'une médiation familiale par exemple.

Voyez par exemple le logiciel "Contriweb" proposé par la Ligue des familles ou le "PCA" de Larcier.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

[Article 203 du Code civil.](#)

[Article 336 du Code civil.](#)

Les documents types

Aucun document type lié.

